

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUIN 2010  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE**

Le conseil municipal de la Commune de Tarascon, dûment convoqué en date du 4 juin 2010, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Alain SUTRA, Maire.

**Présents :**

Alain SUTRA – Alexandre BERMAND - Carine CALDERON – René CRASSAT – Raymond DEDIEU - Nathalie DEMAY - Ronny GUARDIA MAZZOLENI - Evelyne IZARD – Malika KOURDOUGHLI – Guy LUCIA SOPENA - Jean MACIEL - Zarha MARTY - Claude ROQUES GONZALEZ – Michel ROQUES - Martine SERRANO - Jean-Claude SOTILLO - Paul SUANEZ - Nazareth VINHAS –

**Procurations :**

Nathalie DA SILVA à Ronny MAZZOLENI  
Nadège DENJEAN à Alain SUTRA

**Absents :**

Michel HERIBERT – Jean Pierre ROUSSE  
Secrétaire de séance : Martine SERRANO

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2010**

**Affaires générales**

- Décisions municipales : le conseil municipal prend acte des décisions municipales prises par le Maire conformément à la délibération du 15.05.2008 relative aux délégations attribuées au Maire par le conseil municipal.

- Modification des statuts de la communauté de communes complétés dans les compétences facultatives par « réseau de lecture » : il s'agit de mettre en place dans un premier temps une animation du réseau de lecture publique sur le canton et de procéder à cet effet au recrutement d'un animateur pour dans un second temps transférer la compétence totale de lecture publique à la communauté de communes.

- Modification simplifiée du POS : décision du conseil municipal concernant la suppression de l'emplacement réservé n°19

- Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée sur la commune de Tarascon du 11 janvier 2010 au 10 février 2010, avis du conseil municipal sur le zonage d'assainissement établi par AGE Environnement

- Vente Baysselier/Commune : cession à la commune de la parcelle cadastrée section C n°1271 située 5 bis avenue de Sabart à Tarascon

**Affaires financières**

- Aménagement de la rue de Saurat : avenant n°1 au marché de travaux du lot N°1 VRD

**Personnel**

- Création du poste de directrice de l'orchestre municipal de musique

### **Régie Municipale d'Electricité**

- Recrutement emplois saisonniers
- Recrutement à contrat à durée déterminée d'un agent
- Titularisations de deux agents
- Admissions en non valeur

### **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

### **Régie Municipale d'Electricité - Embauche de personnel saisonnier**

Le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la planification des congés du personnel titulaire de la Régie Municipale d'Electricité pendant les mois de Juillet et Août 2010, il y a lieu de procéder au recrutement de saisonniers dans les services administratif et technique afin de subvenir à la charge de travail.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Electricité réuni le 8 juin 2010, le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur cette proposition.  
Approuvé à l'unanimité (20 Pour).

Marie-Paule ROUANET arrive en séance du conseil municipal à 18 h 40

#### **1 Régie Municipale d'Electricité**

#### **2 Embauche d'un monteur électricien en contrat à durée déterminée**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de pourvoir le poste de monteur électricien au sein de la Régie Municipale de Tarascon.

Il précise que la Régie Municipale d'Electricité a fait appel à Monsieur JIYED Karim, intérimaire chez RANSTAD, pour palier au manque de monteur électricien dans les équipes techniques suite aux récents remaniements de l'organigramme de ce service.  
Après analyse des prestations de Monsieur JIYED Karim, il apparaît que le profil de Monsieur JIYED Karim correspond aux exigences demandées sur ce poste.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 8 juin 2010, le Maire propose au conseil municipal d'embaucher Monsieur JIYED Karim en contrat à durée déterminée d'un an, au poste de monteur électricien, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010. La rémunération de ce poste sera équivalente au GF 4 NR 40.  
Approuvé à l'unanimité (21 Pour)

### **Régie Municipale d'Electricité – Stagarisation de Gilles NICOL**

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de travail au sein de la Régie Municipale d'Electricité de Gilles NICOL arrive à son terme le 30 Juin 2010.

Compte tenu des qualités professionnelles de cet agent et vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Electricité réuni le 8 juin 2010, le Maire propose au conseil municipal d'admettre Gilles NICOL en stage à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010 ; son classement sera GF 7 NR 70.

Approuvé à l'unanimité (21 Pour)

### **Régie Municipale d'Electricité – Stagiatisation de José ALOUI**

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de travail au sein de la Régie Municipale d'Electricité de José ALOUI arrive à son terme le 31 Août 2010.

Compte tenu des qualités professionnelles de cet agent et vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Electricité réuni le 8 juin 2010, le Maire propose au conseil municipal d'admettre José ALOUI en stage à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010 ; son classement sera GF 4 NR 50.

Approuvé à l'unanimité (21 Pour)

### **Régie Municipale d'Electricité – Admissions en non valeur**

Le Maire informe le conseil municipal que la Trésorerie de Tarascon sur Ariège a communiqué les états des cotes irrécouvrables de la Régie Municipale d'Electricité afin d'admettre ces produits en non valeur.

Ces états concernent les années de 2002 à 2009 pour un montant total de 6. 338,93 €.

Vu l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation réuni le 10.06.2010, le Maire demande au conseil municipal l'admission en non valeur de ces produits.

Approuvé à l'unanimité (21 Pour)

Le Maire souligne les excellentes relations qui se sont établies entre la Mairie et la Régie Municipale d'Electricité.

Claude ROQUES GONZALEZ, conseillère déléguée aux festivités, foires et marchés, tient à remercier les agents de la Régie Municipale d'Electricité pour le travail réalisé et leur efficacité à l'occasion de la foire du 8 mai.

Nadège DENJEAN arrive en séance du conseil municipal à 18 heures 55

### **Régie Municipale d'électricité de Tarascon – Modification des statuts**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13.12.2001 approuvant les statuts de la Régie Municipale d'Electricité.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 8 juin 2010, Il explique aux membres présents qu'il serait souhaitable d'apporter une modification aux statuts de la Régie Municipale d'Electricité de Tarascon dans son article 4 : « Conseil d'Exploitation de la Régie ».

Le Maire propose de le modifier comme suit :

« Article 4 : Conseil d'exploitation de la REGIE

Le nombre de membres du Conseil d'exploitation est égal à 8, 5 élus du conseil municipal, 3 délégués extérieurs. »

A l'issue de cette modification, il est proposé la candidature d'Alain SUTRA comme délégué du conseil municipal au conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Electricité.

A l'unanimité (21 Pour), le conseil municipal entérine ces propositions et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires relatives à cette décision.

Le Maire précise donc que le conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Electricité est constitué ainsi qu'il suit :

Délégués du conseil municipal

- **Alain SUTRA**
- **Michel ROQUES**
- **Michel HERIBERT**
- **René CRASSAT**
- **Jean MACIEL**

Délégués extérieurs

- **Désiré AMARDEILH**
- **Georges CARRERE**
- **Gérard GONZALEZ**

Philippe RUFFAT, directeur de la Régie Municipale d'Electricité, remercie le Maire pour le soutien apporté lors de la situation conflictuelle avec Désiré AMARDEILH.

**Approbation du procès verbal séance du conseil municipal du 30 mars 2010**

Aucune observation particulière n'étant à formuler, le procès verbal est adopté à l'unanimité

**Décisions municipales**

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les décisions municipales qu'il a prises conformément à la délibération du 15 mai 2008 relative aux délégations attribuées au Maire par le conseil municipal :

<b>Décision n°2010-06</b> (12.04.2010)	Commune de Tarascon S/Ariège/Conseil Général de l'Ariège Nouvelle requête n°1000276-4 désignation d'un avocat
<b>Décision n°2010-07</b> (07.04.2010)	Construction Club House Choix des entreprises
<b>Décision n°2010-08</b> (29.04.2010)	Tarifs Centre d'Accueil à compter du 01.05.2010
<b>Décision n°2010-09</b> (29.04.2010)	Action en justice Commune de Tarascon sur Ariège c/SUTRA Marilyne N°10011661-5
<b>Décision n°2010-10</b> (31.05.2010)	Travaux d'entretien voirie communale Choix de l'entreprise
<b>Décision n°2010-11</b> (07.06.2010)	Action en justice Commune de Tarascon sur Ariège c/SUTRA Marilyne N°10011660-5

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales ci-dessus énumérées.

Le Maire informe le conseil municipal qu'Eric DA CUNHA a pris ses fonctions de responsable du Centre d'Accueil depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier.

Les décisions n°2010-09 et 2010-11 relatives aux actions en justice intentées par Marilyne SUTRA contre la commune concernent les points suivants :

- 1) Protection fonctionnelle de l'agent - diffamation par rapport aux propos employés dans une note interne
- 2) Diffusion de cette note
- 3) Dépôt de plainte pour diffamation auprès du tribunal

Paul SUANEZ : « Il y a tellement de choses plus graves que cela dans la vie que de porter plainte pour diffamation ! »

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon - Compétence facultative « Réseau de lecture »**

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire du Pays de Tarascon, réuni en séance le 15 avril 2010, s'est prononcé favorablement pour compléter les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon dans les compétences facultatives par « Réseau de lecture ».

Le Maire précise qu'il s'agit de mettre en place dans un premier temps une animation du réseau de lecture publique sur le territoire intercommunal dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général de l'Ariège et de procéder à cet effet au recrutement d'un animateur. Dans un second temps, il conviendra de transférer la compétence totale de lecture publique à la communauté de communes.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon telle que présentée.  
Approuvé à l'unanimité (21 Pour)

### **Modification simplifiée du POS – Suppression de l'emplacement réservé N°19**

Le Maire rappelle le courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 4 février 2010 concernant la demande de levée d'une réserve de l'Etat, emplacement n°19 sur le POS actuel.

Il indique que cette demande a été déposée suite à la requête d'un porteur de projet économique d'une implantation d'une activité commerciale sur le terrain concerné par cette réserve et suite au souhait du propriétaire de ce terrain (EDF) de lui vendre cette parcelle.

Le Maire explique que la réserve actuelle sur l'emplacement N°19 fait partie de l'emprise de la DUP prononcée par décret en date du 26 décembre 2000, DUP qui donnait à l'Etat dix ans au maximum pour acquérir tous les terrains concernés en vue de la réalisation du projet de la 2 x 2 voies entre Tarascon et Ax les Thermes.

Après avoir constaté à quelques mois de l'issue de ce délai que seulement quelques terrains concernés sur le territoire de Tarascon ont été achetés par l'Etat, et après avoir pris connaissance par courrier du 18 décembre 2009 de M. le Préfet de l'Ariège, que la déviation de Tarascon n'était pas inscrite au programme de modernisation des itinéraires routiers

(PDMI 2009-2014) et donc que sa réalisation n'est pas programmée, le Maire indique avoir fait plusieurs démarches auprès de la Préfecture (lettre du 04.02.2010, réunion du 15.02.2010 avec Mme la sous Préfète, courrier et rencontre avec la DREAL le 09.06.2010) pour motiver la levée de cette réserve.

Il apparait en effet qu'à ce jour les motifs règlementaires qui motivaient en 2000 cet emplacement réservé n'existe plus puisque comme l'a confirmé le représentant de l'Etat par courrier, ces travaux ne sont plus programmés, ce qui peut expliquer pourquoi l'Etat n'a pas procédé aux acquisitions foncières préalables comme lui permettait la DUP.

Sur ce constat objectif et afin de permettre l'implantation de projets économiques assurant le maintien et la création d'emplois sur le territoire, après avoir rencontré à plusieurs reprises les représentants du propriétaire du terrain (service immobilier d'EDF), après avoir informé par lettre du 4 février 2010 et au cours d'une réunion du 15.02.2010 les services de l'Etat et en l'absence de réponse et d'opposition écrite ou orale de leur part, la Mairie a donc engagé une procédure de modification simplifiée du POS le 19 avril 2010 conformément aux dispositions du décret du 18 juin 2009.

Un registre d'enquête publique a été mis à disposition du public du 19.04.2010 au 21.05.2010. Aucune observation n'a été enregistrée.

Le Maire indique cependant avoir reçu le 29 avril 2010 un courrier de M. le Préfet lui indiquant le souhait de l'Etat de conserver cet emplacement et de proroger la DUP actuelle dans les mêmes conditions.

Cette décision de l'Etat apparait comme une position de principe générale qui d'une part ne répond pas à la demande précise de la commune de libérer un emplacement réservé représentant une partie infime de l'emprise totale de la DUP et d'autre part n'est motivée ni par la confirmation de la réalisation effective ou de la programmation de ces travaux ni par un engagement de l'Etat à acquérir les terrains conformément aux dispositions de la DUP.

Cette position de l'Etat qui est notifiée en cours de procédure alors que l'Etat ne s'était pas prononcé jusqu'à là, bien qu'il ait été saisi à plusieurs reprises y compris par courrier par la collectivité, n'apparait pas à la Commune suffisamment justifiée et motivée pour remettre en cause le bien fondé de la procédure engagée par la collectivité au vu des retombées économiques du projet envisagé.

Au vu de tous ces éléments, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la modification simplifiée du POS prévoyant la suppression de l'emplacement réservé N°19.

Après un échange avec les membres du conseil municipal, ce dernier délibère favorablement, à l'unanimité (21 Pour) et demande au Maire de faire les démarches nécessaires concernant cette procédure.

Pascal PEREZ, directeur général des services de la Mairie, informe les membres de l'assemblée que par courrier en date du 13 avril 2010, le Conseil Général de l'Ariège a fait part de son souhait de maintenir l'emplacement réservé N°19 dans le cadre du projet d'élaboration du PLU sur la commune de Tarascon pour lequel il est consulté.

Il précise que la délibération va être certainement rejetée par la Préfecture qui va demander son annulation. La Mairie va contester cette décision et portera l'affaire devant le tribunal administratif.

Le DGS donne des précisions administratives et juridiques par rapport aux points qui sont mentionnés dans la délibération.

Alain SUTRA : « J'ai quand même une bonne nouvelle. J'ai appris quelque chose, c'est que l'Etat est dans l'obligation d'acheter les terrains concernés par la DUP.

Nous allons donc obliger l'Etat à acheter la maison de l'ancien directeur de l'hôpital, je vais demander à Péchiney de demander la même chose pour le dispensaire. Avec cet argent, on pourrait détruire l'ancien hôpital et l'aménager en espace vert. La DIRSO est également prête à nous permettre d'utiliser, par convention, les terrains situés avenue de Sabart. »

Michel ROQUES : « Finalement en faisant des actions comme celle là, cela permettra peut-être de tirer au clair l'avenir de la déviation, si elle va se faire ou pas ! »

Alain SUTRA : « Cette décision que je prends, de modifier le POS, est dans l'intérêt de mes concitoyens car c'est une décision qui va être rejetée. »

### **Approbation du zonage d'assainissement sur le territoire de la Commune de Tarascon sur Ariège**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'arrêté du syndicat des Eaux du Soudour en date du 18 décembre 2009 prescrivant l'enquête publique du zonage d'assainissement sur le territoire du syndicat des eaux du Soudour.

Il précise que l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement sur le territoire de la commune de Tarascon s'est déroulée du 11 janvier 2010 au 10 février 2010.

Vu le rapport d'enquête établi par le commissaire enquêteur en date du 5 mars 2010 accordant un avis favorable à ce dossier, le Maire propose au conseil municipal d'approuver le zonage d'assainissement tel qu'il a été effectué par AGE Environnement.

Le conseil municipal approuve ce document à l'unanimité (21 Pour).

Nathalie DEMAY : « Ce zonage a été voté en conseil syndical du Soudour. Toutes les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois. C'est un document d'urbanisme. »

Le Maire demande à Nathalie DEMAY d'exposer aux membres du conseil municipal le dossier concernant la station d'épuration et de rendre compte de la dernière réunion qui s'est tenue en Préfecture le 17 juin dernier au cours de laquelle le syndicat des eaux du Soudour et le SMEDEA ont respectivement présenté leur projet.

### **Cession Mme BAYSSELIER/Commune de Tarascon sur Ariège**

Le Maire rappelle au conseil municipal la demande formulée par Mme Anne BAYSSELIER domiciliée 5 bis avenue de Sabart à Tarascon proposant à la Commune la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle dont elle est propriétaire cadastrée section B n°302 desservant sa propriété et l'ensemble des propriétés riveraines de son terrain.

Compte tenu que cet accès dessert plusieurs habitations et vu l'avis favorable de tous les riverains, le Maire propose de l'intégrer dans le domaine communal.

Il précise que l'esquisse cadastrale relative au morcellement de cette parcelle établie par un géomètre expert mentionne la nouvelle superficie et numérotation de ce terrain cadastré désormais section C n°1271 d'une superficie de 224 m2.

Compte tenu de ces éléments, le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur cette proposition et précise que le frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur.

Approuvé à l'unanimité (20 Pour, 1 ne participe pas au vote).

### **Aménagement de la rue de Saurat** **Avenant n°1 au marché de travaux du lot n°1 : VRD**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 30 janvier 2008 relative au choix de l'entreprise MALET - Encourtiech 09201 Saint Giron Cedex, comme maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Saurat pour un montant de 174.168 € HT.

Le Maire précise que ces travaux ont été modifiés suite aux travaux d'assainissement réalisés par le Syndicat des Eaux du Soudour.

En effet, la présence des nouveaux réseaux EU et EP à l'axe de la chaussée entraîne la mise en place d'avaloirs supplémentaires et la mise à la côte de tous les nouveaux regards réalisés par le Syndicat des Eaux du Soudour. Ces caniveaux se situeront de part et d'autre de la rue en remplacement du caniveau central prévu initialement.

Ces travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial s'élève à la somme de 13.603,37 €HT.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°1 VRD.

Le conseil municipal émet à l'unanimité (21 Pour) un avis favorable à cette proposition.

### **Création d'un poste pour une activité accessoire en qualité de directrice de l'orchestre Municipal**

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter Sylvie ROMIGUERE pour exercer, dans le cadre d'une activité accessoire, les fonctions de directrice de l'orchestre municipal, 3 heures par semaine, soit 13 heures mensuelles, dans le cadre de l'école de musique et sous réserve de l'acceptation de la Mairie de LAVELANET, en sa qualité d'employeur principal.

Le Maire précise que Sylvie ROMIGUERE exercera son activité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 jusqu'au 30 avril 2011 et sera rémunérée sur la base d'un salaire horaire égal à 19,04 Euros. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

A l'unanimité (21 Pour), le conseil municipal émet un avis favorable au recrutement de la directrice de l'orchestre municipal.

### **Questions diverses**

- Exercice plan grands barrages du 3 juin 2010

Le Maire remercie Raymond DEDIEU et toutes les personnes qui se sont mobilisées pour cette opération

- Rencontre avec la coordinatrice de la ZEP pour la mise en place d'un conseil municipal d'enfants.
- Le collège du Sabarthès a obtenu le label éco-collège.
- A la demande d'associations, plantation de l'arbre de la laïcité le 19.06.2010 à 11 h 30 (à proximité de l'abri bus, arrêt du centre culturel)

Aucun autre point n'étant à aborder, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance du conseil municipal à 20 heures 20.

**La Secrétaire de séance,  
Martine SERRANO**